

EMBALLAGE : les salariés de Sidel ont obtenu gain de cause après leur dernière plainte

Les salariés de l'usine [SIDEL PACKING SOLUTIONS](#) / T : 02.31.48.50.33 de Lisieux ont obtenu gain de cause alors qu'ils avaient assigné l'entreprise en justice en raison de l'installation des barrières autour des machines par plusieurs membres de la direction. Le tribunal judiciaire de Lisieux a ainsi ordonné la suppression des barrières dans un délai de 24 heures sous astreinte de 3 000 euros par jour, le vendredi 10 mars 2023. www.sidel.com